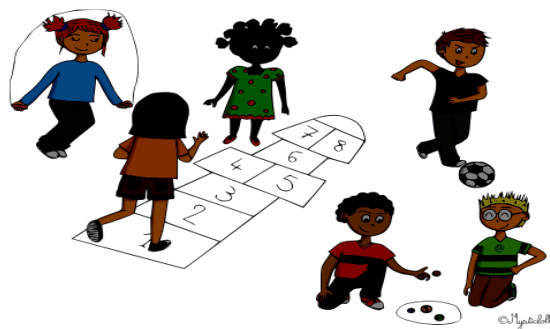




Le règlement de la cour de récréation



	
Il est autorisé de :	Il est interdit de :
* jouer au football exclusivement sur le terrain tracé.	* jouer au football le long des murs (cantine, classes de CP, préau, terrain de basket..).
* pratiquer un jeu de ballon (hors football) sur les terrains de basket et de balle aux prisonniers.	* apporter des ballons en cuir * utiliser les ballons le vendredi dans la cour du cycle 3 * jouer au ballon les jours de pluie.
* jouer aux billes (pas plus d'une dizaine).	* utiliser des « mammouths et des calots ».
* apporter : - 20 cartes (maximum) de jeux (type pokémon) - 1 jeu de cartes (type 7 familles) - quelques petits jouets (type playmobil, petshop....) - un ballon en plastique léger - des jouets non dangereux	* apporter : - des handspinnners - des jeux électroniques - des jumelles - des téléphones portables - du maquillage - objets contendants, fragiles, de valeur - des balles de tennis ou rebondissantes... - des toupies métalliques
* respecter les zones interdites.	* jouer dans les zones interdites (signalées en rouge), le jardin (cours du cycle 3), les escaliers et au moment des sorties de 11h45, 16h30 et 17h30.
* jouer calmement sous le préau en cas de pluie.	* remonter en classe sans autorisation
* jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.	* aller chercher un ballon en dehors de la cour sans autorisation.
	* courir sous le préau en cas de pluie.
	* jouer et stationner dans les sanitaires.

Tous les jouets amenés à l'école sont sous la responsabilité de l'enfant.
Chaque classe est responsable de la propreté de la cour à tour de rôle.

En cas de non-respect du règlement, un ou plusieurs points seront supprimés du « code de bonne conduite » qui devra être signé par les parents. Une sanction pourra être donnée à l'enfant.

Signature de l'enfant

signature des parents